

Recueil des actes administratifs

■ n° 315

24 juillet 2020

Pages 8097 à 8102

Le recueil des actes administratifs est consultable au bureau 212 (Technoforum, 23 avenue Albert Einstein, BP 33060, 17031 LA ROCHELLE), ainsi que sur le site internet de l'université (<https://www.univ-larochelle.fr/luniversite/infos-statutaires-et-reglementaires>).

Table des matières

Arrêtés

Arrêté n° 2020-288 du 8 juillet 2020 portant nomination du jury du diplôme d'université Méthodes et techniques de réalisation du film documentaire animalier.....	8099
Arrêté n° 2020-289 du 8 juillet 2020 portant nomination du jury du diplôme d'université Écriture et réalisation du film documentaire animalier.....	8099
Arrêté n° 2020-292 du 15 juillet 2020 portant attribution d'une subvention à l'association « La sauce culturelle ».....	8100

Élections

2020-293 – Proclamation des résultats de l'élection à la direction du département Sciences humaines et sociales de la Faculté des lettres, langues, arts et sciences humaines du 15 juillet 2020.....	8101
---	------

Arrêtés

Arrêté n° 2020-288 du 8 juillet 2020 portant nomination du jury du diplôme d'université Méthodes et techniques de réalisation du film documentaire animalier

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-2,
Vu les statuts de l'université,
Vu la délibération n° 2019-10-14-5-2 du 14 octobre 2019 portant création des diplômes d'université « Méthodes et techniques de réalisation du film documentaire animalier » et « Écriture et réalisation du film documentaire »,
Vu les propositions du directeur de la Faculté des Sciences et Technologies (FST),

ARRÊTE

Article 1

Le jury pour la délivrance du diplôme d'université Méthodes et techniques de réalisation du film documentaire animalier est composé, pour l'année universitaire 2019-2020 de :

- > Karine Monceau, maîtresse de conférences, présidente
- > Magalie Flores, maîtresse de conférences
- > Marie Daniel, directrice de l'IFFCAM
- > Emmanuel Soulard, monteur-intervenant IFFCAM

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiantes et étudiants par voie d'affichage.

Article 3

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 8 juillet 2020.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2020-289 du 8 juillet 2020 portant nomination du jury du diplôme d'université Écriture et réalisation du film documentaire animalier

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-2,
Vu les statuts de l'université,
Vu la délibération n° 2019-10-14-5-2 du 14 octobre 2019 portant création des diplômes d'université « Méthodes et techniques de réalisation du film documentaire animalier » et « Écriture et réalisation du film documentaire » du conseil d'administration de La Rochelle Université,
Vu les propositions du directeur de la Faculté des Sciences et Technologies (FST),

ARRÊTE

Article 1

Le jury pour la délivrance du diplôme d'université Écriture et réalisation du film documentaire animalier est composé, pour l'année universitaire 2019-2020 de :

- > Karine Monceau, maîtresse de conférences, présidente
- > Magalie Flores, maîtresse de conférences

- > Marie Daniel, directrice de l'IFFCAM
- > Emmanuel Soulard, monteur-intervenant IFFCAM

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiantes et étudiants par voie d'affichage.

Article 3

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 8 juillet 2020.

Le président
Jean-Marc Ogier

**Arrêté n° 2020-292 du 15 juillet 2020 portant attribution d'une subvention à
l'association « La sauce culturelle »**

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2 et R. 719-51 à R. 719-112,
Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment ses articles 9-1 et 10,
Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
Vu les statuts de l'université,
Vu l'avis de la commission d'aide au projet étudiant du 14 mai 2020,

ARRÊTE

Article 1

Une subvention d'un montant de 800,00 euros est attribuée à l'association La sauce culturelle.

Article 2

La dépense sera imputée au CRB 04 :

- > sur la ligne budgétaire : /CULTURE/FSDIE au compte : 800,00 euros.

Le paiement se fera en un versement.

Article 3

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 15 juillet 2020.

Le président
Jean-Marc Ogier

Élections

2020-293 – Proclamation des résultats de l'élection à la direction du département Sciences humaines et sociales de la Faculté des lettres, langues, arts et sciences humaines du 15 juillet 2020

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 713-1 et L. 713-3,
Vu les statuts de l'université,
Vu les statuts de la Faculté des lettres, langues, arts et sciences humaines, notamment son article 14,
Vu l'extrait de procès-verbal de réunion du département Sciences Humaines et Sociales du 15 juillet 2020,

PROCLAME

Article unique

Le scrutin du 15 juillet 2020 relatif à l'élection de la directrice ou du directeur du département Sciences humaines et sociales de la Faculté des lettres, langues, arts et sciences humaines a donné les résultats suivants :

Nombre de sièges à pourvoir	1
Nombres d'électeurs inscrits	25
Nombre de votants	19
Nombre de bulletins blancs ou nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	19

En foi de quoi est proclamé élu :

Nom du candidat	Nombre de voix	Nombre de sièges attribués
Pierre Prétou	19	1

Fait à La Rochelle, le 16 juillet 2020.

Le président
Jean-Marc Ogier

